



Le programme de lutte contre les chenilles défoliatrices se poursuit

La Ville poursuivra son programme de lutte contre les chenilles défoliatrices le jeudi soir à partir de 20 h 30 dans les secteurs de gestion des insectes 38 (Deer Lodge, King Edward) et 14 (Croissant Kingston, Minnetonka, Norberry, Pulberry, Croissant Victoria). Hier soir, la Ville a terminé un traitement dans le secteur de gestion des insectes 42 (Daniel McIntyre, Spence). Les traitements devraient avoir lieu en semaine pendant la prochaine semaine. Ils n'auront lieu que si les conditions météorologiques le permettent.

Les arbres sont traités de *Bacillus thuringiensis ssp. kurstaki* (Btk), un produit biologique qui est appliqué directement sur les feuilles des arbres à l'aide de pulvérisateurs à haute pression. Une fois qu'elle a ingéré le Btk, la chenille défoliatrice arrête de manger et meurt environ trois jours plus tard.

L'utilisation de ce produit au Canada a été approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Le produit sera appliqué par des opérateurs antiparasitaires autorisés, en conformité avec le mode d'emploi approuvé par le gouvernement fédéral qui figure sur l'étiquette.

Zones tampons

Lorsqu'une zone tampon est établie, il est interdit d'appliquer le produit Btk à moins de 30 mètres d'un bien précis.

Les résidents peuvent demander à ce qu'une zone tampon soit établie autour de leur résidence principale. Les demandes doivent inclure une lettre et une carte-photo d'identité associant la personne qui fait demande à l'adresse en question. Elles peuvent être soumises :

- à l'aide du [formulaire de demande de service en ligne](#);
- par courriel à 311@winnipeg.ca;
- par télécopieur au 311;

- par la poste à : Direction de la lutte contre les insectes, 3, rue Grey, Winnipeg (Manitoba) R2L 1V2;
- en personne au [1539, rue Waverley](#).

Un délai d'inscription minimum de 72 heures s'applique.

S'inscrire pour recevoir des avis

La Ville utilise un système d'envoi d'avis quotidiens automatisés par téléphone et par courriel relativement aux activités de lutte contre les insectes. Les résidents peuvent [s'inscrire en ligne](#) ou [en communiquant avec le 311](#).

Pour en savoir plus, visiter winnipeg.ca/luttecontreinsectes.